

---

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission s'est réunie pour désigner les délégués chargés de participer avec voix consultative, aux travaux de la Commission des Finances, conformément à l'article 18, paragraphe 4, du Règlement du Sénat.

M. Chauvin a été désigné à ce titre pour le budget de l'Education Nationale, M. Tinant étant chargé par la commission de la partie du rapport relative à l'enseignement agricole.

Pour les Affaires culturelles, la commission a désigné M. Jean de Bagneux, M. Miroudot étant chargé de la partie du rapport relative aux monuments historiques; la commission n'ayant pas souhaité diviser à l'excès l'élaboration du rapport, M. Delorme pourrait suivre plus particulièrement avec le rapporteur le secteur des fouilles et de l'archéologie et intervenir avec l'accord et au nom de la commission dans la discussion générale.

M. Lamousse a été désigné comme délégué pour l'examen du budget des théâtres nationaux et du cinéma; M. Minot serait associé aux travaux sur les théâtres, selon le souhait qu'il a exprimé en laissant à la commission le soin de déterminer exactement sa tâche.

Pour la recherche scientifique et technique, la commission a désigné M. Vérillon, qui a exprimé le désir qu'un de ses collègues s'associe à ses travaux.

La commission a désigné ensuite M. Caillavet pour le budget des relations culturelles (Affaires étrangères), M. Habert pour celui du Secrétariat d'Etat à la Coopération, M. Fleury pour l'Information et l'O. R. T. F., et M. Pelletier pour la Jeunesse et les Sports.

Enfin pour le budget du Ministère, récemment créé, de la Protection de la Nature et de l'Environnement, deux candidatures étaient présentées, celle de Mme Marie-Thérèse Goutmann et celle de M. André Fosset; ce dernier a été finalement désigné par 9 voix contre 8.

L'ordre du jour appelait ensuite la désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 252, session 1970-1971) de Mme Goutmann et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer aux enfants aveugles ou sourds-muets et aux jeunes handicapés physiques ou mentaux, les droits scolaires obligatoires pour les autres enfants; Mme Marie-Thérèse Goutmann, candidate, a été désignée.

La commission a décidé ensuite de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 3, session 1971-1972) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile, compte tenu de l'importance de ce texte pour certains secteurs de développement culturel, et a désigné M. Caillavet comme rapporteur pour avis.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Michel Chauty, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, désigné les rapporteurs suivants :

— M. Chauty, pour la proposition de loi (n° 364, session 1970-1971), de MM. Delorme et Chauty, tendant à abroger le décret-loi du 1<sup>er</sup> avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures ;

— M. Chavanac, pour la proposition de loi (n° 3, session 1971-1972), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile et, officieusement, M. Bajoux, pour la proposition de loi (n° 1063, A. N.) de M. Lelong, sur la réforme du statut de la coopération agricole.

La commission a, ensuite, procédé à la désignation des rapporteurs pour avis des différents budgets ministériels de la loi de finances pour 1972. Ont été ainsi nommés, pour participer avec voix consultative aux travaux de la Commission des Finances, conformément à l'article 18, paragraphe 4, du Règlement :

MM.	
Agriculture et Industries alimentaires.....	Bajeux.
Développement industriel et scientifique. — Industrie .....	Collomb.
Développement industriel et scientifique. — Recherche et énergie atomique.....	Chauty.
Affaires économiques .....	Raymond Brun.
Equipement et Logement. — Routes et Voies navigables.....	Bouquerel.
Equipement et Logement. — Ports mari- times .....	Joseph Yvon.
Equipement et Logement. — Logement....	Laucournet.
Equipement et Logement. — Tourisme....	Golvan.
Services du Premier Ministre. — Aména- gement du Territoire.....	Barroux.
Services du Premier Ministre. — Plan et Productivité .....	Pierre Brousse.
Transports. — Transports terrestres.....	Billiemaz.
Transports. — Aviation civile.....	Pams.
Transports. — Marine marchande.....	Joseph Yvon.
Postes et Télécommunications.....	Beaujannot.

Le président a évoqué la venue prochaine du Ministre des Transports devant la commission et a énoncé les sujets qui seront abordés au cours de cette audition. M. Gargar a, enfin, demandé qu'une mission d'information soit prochainement envoyée à la Guadeloupe pour y étudier les problèmes économiques et, notamment, les questions agricoles.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a procédé à la désignation de ses rapporteurs pour avis du budget.

Ont été désignés, pour les budgets militaires : section commune, M. Parisot ; section Air, M. Taittinger ; section Forces terrestres, M. de Chevigny ; section Marine, M. Boin.

Pour le budget des Affaires étrangères : Affaires étrangères, M. Carrier ; Relations culturelles, M. Palmero ; Coopération, M. Périquier.

La commission a également choisi ses représentants pour faire partie de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord ; ce sont, comme titulaires : MM. Barrachin, Boin, de Chevigny, Giraud, Louis Martin, Poudonson, Taittinger, Yver et, comme suppléants, MM. Didier, Lemaire et Soldani.

Le président a ensuite rendu compte des entretiens qu'il avait eus la veille tant avec le Ministre des Affaires étrangères qu'avec le Ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; puis il a présenté un exposé sur l'Allemagne, l'Europe et la politique à l'Est.

Cet exposé a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part MM. Palmero, Giraud, Boucheny, Taittinger, du Luart et de Chevigny.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Darou, président.* — La commission a procédé à la désignation de ceux de ses commissaires qui participeront aux travaux de la Commission des Finances en application de l'article 18-4° du Règlement :

— M. Grand pour le budget du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale ;

— M. Méric pour le budget du Ministère de l'Emploi et de la Population ;

— M. Lambert pour le budget du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

— M. Soudant pour le budget annexe des Prestations sociales agricoles.

Elle a ensuite désigné un certain nombre de rapporteurs :

— M. Soudant pour le projet de loi n° 417 (session 1970-1971) relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

— M. Aubry pour le projet de loi n° 418 (session 1970-1971) instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles ;

— M. Viron pour le projet de loi n° 419 (session 1970-1971) relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières ;

— M. Souquet pour la proposition de loi n° 251 (session 1970-1971) de Mme Goutmann tendant à assurer l'emploi des handicapés physiques dans les entreprises.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur le projet de loi n° 417 (session 1970-1971) relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. M. Soudant, rapporteur, a exposé les grandes lignes des nouvelles dispositions prévues : l'assurance des salariés contre le risque accidents du travail deviendrait obligatoire dans les entreprises agricoles auxquelles s'applique la législation sur les assurances sociales en agriculture ; les salariés agricoles seraient assurés dans des conditions analogues à celles qui sont prévues par le régime général de la Sécurité sociale ; la gestion du nouveau régime serait confiée à la Mutualité agricole ; il serait institué par ailleurs une assurance facultative pour les non-salariés agricoles.

La discussion s'est alors engagée, notamment entre MM. Viron, Marie-Anne, Romaine, Grand, Jean Gravier, Abel Gauthier, d'Andigné et le rapporteur sur les points suivants : intérêt qu'il y aurait pour la commission à entendre les syndicats intéressés ; application du nouveau régime dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ; application aux ouvriers agricoles temporaires ; cohérence entre les nouvelles dispositions et la législation en matière d'assurance maladie dans l'agriculture ; enfin comparaison entre le régime actuel d'assurances accidents du travail des salariés agricoles et les dispositions qui résulteraient du texte proposé.

La commission a décidé d'entendre les principales organisations syndicales intéressées.

**Jeudi 14 octobre 1971.** — *Présidence de M. Darou, président.* — La commission a procédé à l'audition de MM. Lanfranchi et Rialland, rapporteurs devant le Conseil économique et social, sur le projet de loi (n° 417, session 1970-1971) relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Après que le président se fût félicité de ce nouveau contact avec le Conseil économique et social et eût souhaité la bienvenue à ses représentants, M. Lanfranchi a indiqué les pré-

occupations fondamentales qui ont guidé le Conseil dans ses travaux : donner aux travailleurs de l'agriculture une garantie contre les conséquences des accidents du travail ou des maladies professionnelles par un système de couverture simple, automatique, rapide et complet.

Comme pour le régime général de Sécurité sociale, le régime de la couverture et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés de l'agriculture devrait comporter :

- une assurance obligatoire des salariés contre le risque accidents du travail et maladies professionnelles ;
- un assureur unique ;
- la participation des représentants des salariés et des employeurs à la gestion ;
- le mandatement des prestations à l'accidenté ;
- la prise en charge au premier jour suivant celui de l'accident ;
- le tiers payant pour tous les frais ;
- le délai de revision des rentes sans délai de prescription ;
- l'établissement des prestations sur les salaires réels ;
- la mise en œuvre d'une action de prévention par l'organisme assureur en collaboration avec les caisses d'assurances maladie du régime général, les ministères compétents, les comités techniques paritaires régionaux et nationaux et l'aide de l'Institut national de recherche et de sécurité ;
- la mise en œuvre d'une action pour la réadaptation fonctionnelle professionnelle et le reclassement systématisé ;
- une tarification des cotisations tenant compte, par des coefficients justifiés, des risques créés dans les conditions d'activité de chaque branche professionnelle et des résultats de la prévention accomplis par les entreprises.

L'assureur unique est une condition essentielle, *sine qua non*, du bon fonctionnement du système que l'on entend mettre en place. M. Lanfranchi a évoqué la position du Professeur Jules Milhau sur certains aspects du problème posé et les réflexions auxquelles son exposé a donné lieu.

M. Rialland, rapporteur pour avis de la section des activités sociales du Conseil économique et social, a confirmé que cette section s'est ralliée aux positions de la section « agriculture » sur la nécessité de modifier le régime actuel, de réaliser la

parité entre salariés agricoles et non agricoles et d'organiser la prévention avec l'aide des salariés. En ce qui concerne le mode de gestion, le rapporteur a rappelé que le régime d'assurance contre les accidents du travail n'est pas obligatoire dans tous les pays industrialisés. Il a conclu en signalant que la section des activités sociales, au terme d'une longue étude et après avoir examiné les avantages et les inconvénients des deux systèmes, s'est prononcée en faveur de l'unité de gestion du risque par la Mutualité sociale agricole. Les rapporteurs du Conseil économique ont répondu aux questions que leur ont posées le président, MM. Soudant, rapporteur, Abel Gauthier, d'Andigné et Pierre Brun.

La commission a ensuite entendu M. Robillard, délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurances, accompagné de M. Huet.

M. Robillard a tenu à remercier la commission et, à travers elle, le Sénat qui donnent à la fédération qu'il représente la première occasion d'exposer son point de vue à un interlocuteur participant à l'exercice des pouvoirs publics. M. Robillard a développé les raisons qui, selon lui, militent en faveur d'une solution « pluraliste » : respect du libre choix de l'assuré, malhonnêteté de l'argument en vertu duquel la répartition serait, économiquement, plus saine que la capitalisation, portant sur une population agricole dont chacun connaît l'évolution démographique décroissante. Il convient de se méfier du risque grave qu'il peut y avoir à qualifier de « sociales » des mesures ou des structures qui, précisément, seraient par trop dénuées de ce caractère. Si le Gouvernement n'a pas voulu entendre les arguments de la Fédération, c'est que, selon M. Robillard, son choix politique était fait d'avance. Or aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui de l'efficacité du service rendu, les sociétés d'assurances sont prêtes à relever tous les défis ; le bon fonctionnement de l'assurance maladie des exploitants agricoles (A. M. E. X. A.) en constitue la meilleure preuve ! Il n'y a nulle raison, ni technique ni psychologique, de ne pas poursuivre une expérience qui réussit. « Ne contraignez pas ceux que vous voulez convaincre », a dit en terminant M. Robillard pour justifier l'institution d'un système pluraliste.

M. Abel Gauthier s'est quelque peu étonné d'entendre l'argument selon lequel il n'est pas convenable de faire supporter par les générations à venir une partie des charges résultant de ce que l'on fait pour les présentes. Est-il possible de faire autrement ?

M. Soudant a indiqué que, dans la perspective prévisible de l'évolution du nombre des salariés agricoles, le système de la répartition ne l'effraie pas particulièrement ; M. Soudant a aussi posé le problème de la nature juridique des sommes consacrées à la couverture des risques sociaux ; selon qu'on leur reconnaît ou non, en totalité ou en partie, le caractère de salaire différé, il peut en résulter des considérations différentes quant à la nécessité d'associer les assurés à la gestion et au contrôle du régime qui les couvre.

M. Pierre Brun a demandé à M. Robillard si son organisation était prête à proposer des modifications au système actuel pour assurer aux salariés agricoles les mêmes prestations qu'aux salariés du régime de l'industrie et du commerce.

La commission a entendu ensuite M. Bonjean, président de l'union des caisses centrales de la mutualité agricole, accompagné de M. Mouly, délégué général. M. Bonjean a rappelé ce qu'est la mutualité agricole, née de la solidarité des agriculteurs au début du siècle ; elle couvre par son réseau de caisses locales l'intégralité du territoire en garantissant les risques incendie, mortalité du bétail, assurances accidents. Cet organisme s'est vu confier, petit à petit, la gestion du risque social, ce qui a donné lieu à la création de la branche de la mutualité sociale agricole.

Lorsque le problème de la création d'un régime obligatoire couvrant les accidents du travail des salariés agricoles s'est posé, une divergence est apparue entre la mutualité économique qui souhaite conserver la gestion du risque et la mutualité sociale qui estime que la représentation souhaitable des salariés est mieux assurée par son organisation.

D'accord sur les principes du projet de loi, la mutualité agricole s'inquiète de certaines dispositions qui tendent à accentuer exagérément les contrôles des autorités de tutelle, pouvant déboucher à terme sur une étatisation de la mutualité sociale agricole. M. Bonjean a en particulier souhaité que la date d'entrée en vigueur de la présente loi soit reportée à 1975 et que les problèmes des personnels des compagnies d'assurance soient traités dans la loi.

M. Soudant s'est inquiété du risque de voir croître encore le poids des cotisations complémentaires destinées à couvrir les dépenses de gestion et a interrogé M. Bonjean sur la situation, au regard du texte, des exploitants agricoles qui sont occupés occasionnellement chez un autre exploitant.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE  
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Marcel Pellenc, président.* — La commission a effectué la désignation de ses rapporteurs spéciaux, dont la liste a été établie comme suit :

I. — DÉPENSES CIVILES

a) Budget général.

	MM.
Affaires culturelles.....	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères.....	Héon.
Coopération .....	Schmitt.
Agriculture .....	Driant.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Legouez.
Départements d'Outre-Mer.....	André Colin.
Territoires d'Outre-Mer.....	André Colin.
Développement industriel et scientifique..	Armengaud.
Recherche scientifique.....	Houdet.
<b>Economie et Finances :</b>	
I. — Charges communes.....	Tournan.
II. — Services financiers.....	Pauly.
Education nationale.....	Lacoste.
<b>Equipement et Logement :</b>	
Equipement .....	Dulin.
Ports .....	Mlle Rapuzzi.
Logement .....	Bousch.
Tourisme .....	Boyer-Andrivet.
Intérieur .....	Raybaud.
Justice .....	Marcel Martin.
<b>Santé publique et Travail :</b>	
I. — Section commune.....	Ribeyre.
II. — Santé publique.....	Ribeyre.
Sécurité sociale.....	Brousse.
III. — Travail, Emploi et Population..	Kistler.

Services du Premier Ministre :	MM.
I. — Services généraux.....	Bousch.
Information .....	Diligent.
Aménagement du Territoire.	de Montalembert.
Environnement .....	Bonnefous.
II. — Jeunesse, Sports et Loisirs....	Yves Durand.
III. — Direction des Journaux officiels.	Lefort.
IV. — Secrétariat général de la Défense nationale.....	Bousch.
V. — Conseil économique et social..	Lefort.
VI. — Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Pro- ductivité .....	Lefort.
Transports :	
I. — Services communs.....	Mlle Rapuzzi.
II. — Transports terrestres.....	Mlle Rapuzzi.
III. — Aviation civile.....	Fortier.
IV. — Marine marchande.....	Bardol.
<b>b) Budgets annexes.</b>	
Imprimerie nationale.....	Lefort.
Légion d'honneur.....	} Prost.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Henneguelle.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.
<b>II. — DÉPENSES MILITAIRES</b>	
<i>Défense nationale.</i>	
<b>a) Budget général.</b>	
Dépenses ordinaires des services militaires.	Boscary-Monsservin.
Dépenses en capital des services militaires.	Monory.
<b>b) Budgets annexes.</b>	
Service des Essences.....	Courrière.
Service des Poudres.....	Colin.
* *	
Comptes spéciaux du Trésor.....	Descours Desacres.
Office de Radiodiffusion-Télévision fran- çaise (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964).....	Diligent.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a présenté à la commission les propositions élaborées par le bureau, relatives aux modalités de la discussion en commission du projet de loi de finances.

Au terme de l'exposé du rapporteur général, un débat s'est ouvert au cours duquel sont intervenus MM. Courrière, Monory, de Montalembert, Bonnefous, Descours Desacres, Driant et Henneguella. Il a été décidé que l'examen des propositions du bureau serait poursuivi ultérieurement.

Enfin, en application de l'article 22 bis du règlement, la commission a désigné les membres chargés de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, conformément aux dispositions de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958. Ce sont MM. Armengaud, Bonnefous, Bousch, Coudé du Foresto, Courrière, Diligent, Yves Durand, Fortier, Henneguella, Héon, Houdet, Lacoste, Pellenc, Ribeyre, Talamoni, Tournan.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT  
ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 13 octobre 1971.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* La commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Piot sur la proposition de loi (n° 143, session 1970-1971), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française. Le rapporteur a en premier lieu souligné la configuration géographique très particulière de la Polynésie française, et exposé la double organisation que connaît ce territoire : un régime communal dans quatre collectivités groupant près de la moitié de la population, un régime de type administratif dans plus de cent districts. Puis il a successivement développé l'économie générale de la réforme proposée, les motifs justifiant cette réforme, notamment la nécessité de faire participer tous les habitants à la gestion des affaires publiques d'intérêt local, puis les critiques formulées tant par plusieurs députés à la tribune de l'Assemblée Nationale que par l'Assemblée territoriale. Enfin, il a fait la synthèse des modifications qu'il serait conduit à proposer à la commission, dans le respect du principe posé par la proposition de loi mais aussi avec le souci de prévoir, en raison de l'extrême dispersion des îles et des inéga-

lités de développement, une application progressive de la réforme et de répondre à certains des vœux formulés par l'Assemblée territoriale.

Cet exposé liminaire a été suivi d'une longue discussion générale au cours de laquelle, en particulier les membres de la mission ayant étudié ce problème sur place, en mars dernier, ont exprimé leur sentiment sur les possibilités d'application de la réforme envisagée.

Au cours de la discussion des articles de nombreux amendements ont été adoptés, tendant essentiellement à affirmer la progressivité de l'institution du régime communal, sur la base de l'évolution des conditions économiques et démographiques, à habiliter l'Assemblée territoriale à conserver dans son domaine les parties de territoire qu'elle aura réservées à des équipements d'intérêt territorial et à prévoir la participation financière de l'Etat au fonds intercommunal de péréquation. D'autre part, plusieurs amendements ont porté sur des améliorations de forme.

Enfin, la commission a adopté, sur la proposition de son rapporteur, l'ensemble du texte soumis à son examen.

Après une suspension de séance, la commission a entendu le rapport de M. Garet sur le projet de loi (n° 416, session 1970-1971) relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes. Sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté ce projet dans le texte proposé par le Gouvernement.

Sur le rapport de M. de Hauteclocque, la commission a examiné les amendements à la proposition de loi (n° 159, session 1970-1971) de MM. Blondelle et de Hauteclocque tendant à modifier l'article 870-25 du Code rural.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté les amendements n° 1 et 2, présentés par le Gouvernement, tendant à préciser sur deux points la rédaction proposée pour l'article 870-25 du Code rural, relatif à la durée des baux à long terme.

Elle a aussi adopté les amendements n° 3, 4 et 5, également présentés par le Gouvernement, et tendant à insérer dans la proposition de loi trois articles additionnels modifiant les articles 826 et 838 du Code rural, et introduisant dans ce code un article 845-2. Toutefois, sur la proposition de son rapporteur, elle a décidé de présenter trois sous-amendements tendant, l'un à limiter aux baux à métayage la faculté de résiliation reconnue

au bailleur par l'article 826 du Code rural en cas de destruction de la chose louée, le deuxième à préciser la rédaction proposée à l'article 838 dudit code, de telle sorte qu'en cas d'empêchement du bénéficiaire désigné dans le congé il puisse lui être substitué un bénéficiaire subsidiaire, et le troisième à dispenser, dans la rédaction proposée pour l'article 845-2 de ce code, le preneur âgé des conditions d'affectation des terres requises pour obtenir l'indemnité viagère de départ et l'indemnité complémentaire de restructuration.

En outre, en ce qui concerne l'amendement n° 6, également présenté par le Gouvernement, la commission a décidé de demander l'application de l'article 48, alinéa 3, du règlement, afin de faire constater l'irrecevabilité de cet amendement, étranger au statut des baux ruraux.

Enfin, à titre officieux, la commission a désigné M. Marilhac rapporteur pour le projet de loi (n° 1975 A. N.) relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques.